

Commune de Prangins <u>Municipalité</u>

Préavis No 46/20 au Conseil Communal

Demande de crédit de CHF 65'500.- TTC en vue de l'organisation d'un défi citoyen pour le climat

Dominique-Ella Christin, Municipale

1. Introduction

Face aux enjeux climatiques, les communes ont un rôle essentiel à jouer car de nombreux défis se posent au niveau local. Prangins vient de décrocher le renouvellement de son label Cité de l'énergie. Cette distinction se fonde sur les nombreuses actions en faveur du climat, déployées de longue date par la Commune, et sur son engagement fort au travers de nouvelles mesures inscrites dans sa politique climatique 2019-2023. Celle-ci comprend plus de cinquante mesures concrètes et cohérentes, largement transversales, qui visent à diminuer les émissions de C02 sur le territoire et à en préserver la biodiversité.

Les mesures déployées s'articulent autour de domaines aussi variés que le bâti existant, la mobilité ou les énergies renouvelables. Elles sont le plus souvent liées aux choix et projets communaux, sur lesquels les autorités ont une influence directe (transports publics performants, création de pistes cyclables, travaux d'isolation énergétique des bâtiments communaux, gestion des déchets optimale, bonnes pratiques au sein de l'administration communale, etc.). La politique climatique communale vise toutefois à impliquer tous les acteurs du territoire, autorités et citoyens, afin d'agir ensemble pour le climat.

Ainsi, les mesures déployées concernent également les projets privés, la Commune fédérant, sensibilisant et incitant les citoyens à adopter des démarches en faveur du climat et de la biodiversité. Le Fonds communal créé en 2017 (Fonds Efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables) qui permet de proposer de nombreuses subventions en faveur du climat représente l'une de ces mesures en soutien des initiatives privées. Une autre mesure figure au sein du plan climat 2019-2023 et consiste à organiser un « défi citoyen pour le climat » visant à créer une dynamique positive pour réduire l'empreinte écologique des citoyens sur un temps donné. Les Pranginois qui souhaiteraient relever le défi citoyen pour le climat en adoptant un mode de vie plus sobre en CO₂ seraient ainsi accompagnés et soutenus par un expert en bilan carbone durant l'ensemble de la démarche qui se déroulerait sur une année.

L'ampleur de cette démarche et le déroulement de ce défi a été mis sur pied en collaboration avec les membres de la Commission Consultative de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Environnement (CCUME). Le présent préavis est une demande de crédit pour la mise sur pied de cette démarche.

2. But, ampleur et déroulement du défi

Le défi climatique vise à créer une dynamique positive avec les citoyens pranginois afin qu'ils soient davantage incités à réduire leur empreinte carbone. Les habitants choisissant de participer au défi définiront, avec l'aide d'un expert en bilan carbone, un plan d'action personnalisé et fondé sur leurs valeurs, leur permettant d'accéder graduellement à un mode de vie plus sobre en CO₂. Une attention particulière sera ainsi donnée aux actions que chaque citoyen entend mettre en place dans le défi, car il s'agit d'encourager l'initiative individuelle sans imposer de contraintes spécifiques, l'ensemble de la démarche se voulant non culpabilisante. L'inscription au défi se fera par ménage ou par citoyen. Par ailleurs, l'expert en bilan carbone les accompagnera pendant l'ensemble du défi durant des « rencontres carbone » organisées, afin que les citoyens puissent lui poser des questions tout en partageant leur expérience régulièrement avec les autres participants pranginois.

Les émissions de CO_2 , associées aux citoyens/ménages participant à ce défi, seront calculés avant le début du défi et à la fin de celui-ci. L'idée est d'identifier de combien les citoyens arrivent à réduire leur empreinte carbone avec des gestes et actions possibles à mettre en place au niveau des ménages. Il est convenu qu'un objectif de réduction de CO_2 , ambitieux mais réalisable, soit déterminé en amont du lancement du défi. Le calcul des émissions de CO_2 (et autres gaz à effet de serre) associées à chaque citoyen se fait en suivant la méthode de l'analyse du cycle de vie appliquée à toutes les activités et consommations quotidiennes (alimentation, mobilité, logement, habillement, loisirs, etc.), et sur le laps de temps du défi.

Il est projeté d'accepter l'inscription d'environ 200 citoyens/ménages pranginois prêts à s'engager d'une manière déterminée durant les 10 mois que durera le défi citoyen. Si les demandes sont supérieures à 200 citoyens/ménages, il est envisagé de regrouper les candidats par groupe.

L'ensemble de la démarche durera environ 1 année, avec un démarrage en principe en avril 2020. Une première séance de présentation publique sera organisée pour expliquer le défi aux Pranginois. Si cela est possible, une présentation aux écoliers pranginois sera également proposée. Les personnes ou ménages intéressés pourront ensuite remplir un bilan carbone « type », afin d'évaluer leur impact écologique personnel, puis décider de s'inscrire pour le défi.

Une fois inscrits, les participants bénéficieront d'une réunion initiale avec l'expert en bilan carbone, séance personnalisée qui sera renouvelée en milieu et en fin de projet. Par ailleurs, trois séances de groupes auront également lieu tout au long du projet, pour garder la dynamique et répondre aux éventuelles questions tout en permettant aux participants de partager leurs expériences.

Après l'évaluation des résultats, la séance de clôture finale aura lieu environ 12 mois après le début de la démarche, soit au plus tard en mai 2021. Elle permettra de présenter les résultats, les actions mises en place, les économies de CO₂ atteintes (réelles et futures) ainsi que de dresser le bilan du défi et de projeter des actions possibles pour le futur.

La Municipalité a le sentiment que cette démarche correspond véritablement à une attente de la population. En effet, lors de la « *Rencontre pour le climat* » organisée en novembre 2019, un expert bilan carbone du bureau Quantis avait été mandaté pour dialoguer avec les Pranginois et présenter les mesures que peuvent prendre les ménages pour réduire leur impact environnemental. Cet expert avait présenté de manière générale quels sont parmi nos choix (mobilité, chauffage, alimentation, consommation, etc.) ceux qui pèsent le plus en termes d'empreinte carbone alors que d'autres restent insignifiants, aidant ainsi à orienter notre contribution en faveur du climat. La soirée, qui s'est ensuite poursuivie avec des questions-réponses, a eu énormément de succès auprès des Pranginois, qui ont par ailleurs manifesté leur intérêt face au projet de défi citoyen pour le climat.

3. Coût et financement du projet de défi citoyen pour le climat

La démarche sera pilotée par le service de l'Environnement qui s'occupera de l'organisation globale ainsi que de l'ensemble des aspects administratifs (communication, organisation des séances, inscription des candidats, suivi des rendez-vous, etc.). Par ailleurs, la commune a souhaité être accompagnée par le même expert en bilan carbone que celui qui avait dialogué avec les pranginois lors de la « Rencontre pour le climat ». En effet, celui-ci a fait preuve d'une expertise approfondie en répondant à toute une série de questions très diverses en lien avec le climat, mais il a surtout montré sa capacité à le faire en favorisant un dialogue constructif par des échanges positifs et non culpabilisants. Or, la relation qui sera tissée avec les citoyens est essentielle dans ce type de démarche.

Ainsi, la Municipalité a choisi de procéder de gré à gré en demandant une offre uniquement au bureau Quantis pour l'organisation de ce défi citoyen pour le climat.

L'accompagnement de l'expert en bilan carbone se fera durant la préparation du projet et lors des cinq séances publiques. L'accompagnement personnalisé des 200 personnes/ménages se fera lors de 3 séances (coaching initial, suivi puis évaluation des actions). Le budget global élaboré par le bureau d'études Quantis pour accompagner Prangins et ses citoyens lors du défi climatique s'élève à CHF 65'500.- TTC. Si moins de 200 personnes/ménages s'inscrivaient au défi, les coûts facturés par Quantis seraient évidemment moins élevés. L'offre de service détaillée de Quantis basée sur le calendrier planifié de la démarche est annexé au préavis.

Le montant de CHF 65'500.- TTC peut être financé comme l'ensemble des préavis municipaux, par les finances communales. Il est toutefois proposé de financer ce projet avec le reliquat qui est disponible au sein du *Fonds communal efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables*, car il n'a pas été utilisé pour des demandes privés.

Pour rappel, ce fonds, destiné à des subventions pour des projets de citoyens en faveur du climat, est alimenté à raison d'environ CHF 200'000.- par an. L'article 2 du Règlement communal relatif au Fonds communal efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables stipule :

« Le fonds est destiné à susciter et à favoriser la mise en œuvre de mesures, d'actions et de projets privés et, <u>s'il reste un reliquat après avoir servi les demandes privées</u>, de projets communaux présentés par préavis, visant à :

- économiser l'énergie, en l'utilisant de manière plus rationnelle et en favorisant l'efficacité énergétique,
- promouvoir la production et l'usage des énergies renouvelables, dans le sens des objectifs de la politique énergie-climat de la Commune qui vise à diminuer l'empreinte environnementale et les émissions de CO2 de la Commune de Prangins. »

Le fonds a été mis sur pied par les Autorités en mars 2017. Les demandes ont augmenté progressivement en 2017 puis 2018, mais durant ces deux premières années, l'ensemble des montants n'a pas été sollicité. Ce n'est qu'à partir de 2019 que les demandes de subvention correspondent aux montants imputés chaque année au fonds et au budget. Ainsi, il reste un reliquat d'environ CHF 70'000.- qui pourrait être utilisé dans le cadre du défi climatique, comme proposé dans le cadre de ce préavis.

4. Conclusion

La politique climatique 2019-2023 vise à fédérer l'ensemble des acteurs du territoire afin d'agir ensemble pour diminuer nos émissions de CO2 et préserver la biodiversité. L'organisation d'un « déficitoyen pour le climat », qui permettra de créer une dynamique positive visant à réduire l'empreinte carbone des pranginois, est une des mesures clef de cette la politique climatique. Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

Vu l'organisat	ion d'un défi citoyen pour le climat,
vu le rapport	de la commission chargée d'étudier cet objet,

les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,

cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

attendu que

ouï

- 1. d'adopter le préavis No 46/20 concernant une demande de crédit de CHF 65'500.- TTC en vue de l'organisation d'un défi citoyen pour le climat,
- 2. d'accorder un crédit de CHF 65'500.- TTC pour l'organisation de ce défi citoyen pour le climat,
- 3. de financer cette opération avec notre trésorerie courante,
- 4. d'amortir ce montant en une fois par le biais du Fonds de réserve communal 9282.140 pour les projets d'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 13 janvier 2020 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

e Syndic

La Secrétaire

François Bryand

Laure Pingoud

Annexe : offre de la société Quantis



Accompagnement de la Municipalité de Prangins dans l'organisation d'un défi citoyen pour le climat Offre de services

Préparé par :
Sebastien Humbert (Quantis)
Pour
Municipalité de Prangins

Contact:

Sebastien Humbert

Directeur scientifique

Quantis

PSE-D, EPFL, 1015 Lausanne, Suisse

sebastien.humbert @quantis-intl.com

079 754 75 66

Titre du document	Offre			
Version	V1.0			
Date	08 janvier 2020			
Auteur	Sebastien Humbert			
Contact client	Dominique-Ella Christin (dechristin@prangins.ch)			
Validité	2 mois			
Validation	Arnaud Dauriat			
	Directeur Quantis Lausanne			

Bon pour accord

Date:

Signature:

1. Contexte

Ce défi climatique s'adresse aux citoyens de Prangins et vise à créer une dynamique positive avec l'ensemble des acteurs du territoire afin qu'ils soient davantage incités à réduire leur empreinte carbone. Les citoyens/ménages participant au défi définiront avec l'aide du spécialiste bilan carbone de Quantis un plan d'action personnalisé permettant d'accéder graduellement à un mode de vie plus sobre en CO₂. Par ailleurs, le spécialiste bilan carbone les accompagnera pendant l'ensemble du défi durant des « rencontres carbone » organisées afin que les citoyens/ménages puissent lui poser des questions tout en partageant leur expérience régulièrement avec les autres participants.

Les émissions de CO₂ (et autres gaz à effet de serre) (qui représente l'empreinte carbone, exprimée en CO₂e, avec « e » pour « équivalent ») associées aux citoyens/ménages participants à ce défi seront calculés avant le début du défi et à la fin du défi. L'idée est d'identifier de combien les citoyens de Prangins arrivent à réduire leur empreinte carbone avec des gestes et actions possibles à mettre en place au niveau des ménages. Le calcul des émissions de CO₂ (et autres gaz à effet de serre) associées à chaque citoyen/ménage se fait en suivant la méthode de l'analyse du cycle de vie (suivant la norme ISO 14040/44) appliquée à toutes les activités et consommations quotidiennes (p.ex. alimentation, mobilité, logement, habillement, loisirs, etc), et sur le laps de temps du défi. Une attention particulière sera donnée aux actions que chaque citoyen/ménage entend mettre en place dans le défi. Si le défi démarre au 1er juin 2020 et se termine fin mars 2021 les émissions de CO₂e seront calculées du 1er juin 2020 puis au 1er avril 2021, au niveau du défi dans son entier.

2. Proposition

Les étapes proposées ainsi que le budget identifié sont les suivants :

Étape	Détails	Calendrier	Budget* (CHF)	Explication
Préparation	Newsletter avec le but, les instructions et le planning	Mars 2020	2'000	1 jour d'accompagnement lors de la préparation des documents
Lancement (séance publique)	Séance avec présentation aux pranginois Séance avec présentation dans les écoles pranginoises	Mars/Avril 2020	3'000	1/2 journée de préparation (PPT, liste d'exemples et calcul des économies potentielles) 2 x 1/2 journées de présence pour des séances aux pranginois et dans les écoles (à confirmer)
Enregistrement des citoyens/ ménages	Après réflexion, les citoyens/ménages peuvent s'enregistrer, fixer les dates (outil : doodle, avec rdv possibles dès le 27 avril, jusqu'à fin mai) pour leur coaching initial personnalisé et faire leur bilan carbone initial	Début Avril/Mai 2020	2'000	½ journée de préparation pour que chaque citoyens/ménages puisse faire son bilan carbone ½ journée de disponibilité pour potentielles clarifications (l'enregistrement des candidats et l'organisation s'effectue par la commune et non Quantis)
Séance initiale personnalisée	Personnalisé** (base de calcul : 200 candidats) ; Fixation des dates de suivis personnalisé**	Fin Avril/Mai 2020	25'000	30 min par ménages/citoyens Estimation des économies potentielles, au niveau de chaque citoyens/ménages, et au niveau du défi dans son entier
Séance publique de groupes de suivi n°1		Juin 2020 Lancement du défi avec une 1ere rencontre et échanges des participants	2'000	½ journée de préparation ½ journée de séance
Séance publique de groupes de suivi n°2		Septembre 2020	2'000	½ journée de préparation ½ journée de séance
Suivi personnalisé	« Piquets » de suivi & rappel (personnalisé**)	Octobre 2020	12'500	30 min par citoyen/ménage Hypothèse : que 50% des réunions de suivi seront nécessaires / demandées
Séance publique de groupes de suivi n°3		Décembre 2020	2'000	½ journée de préparation ½ journée de séance

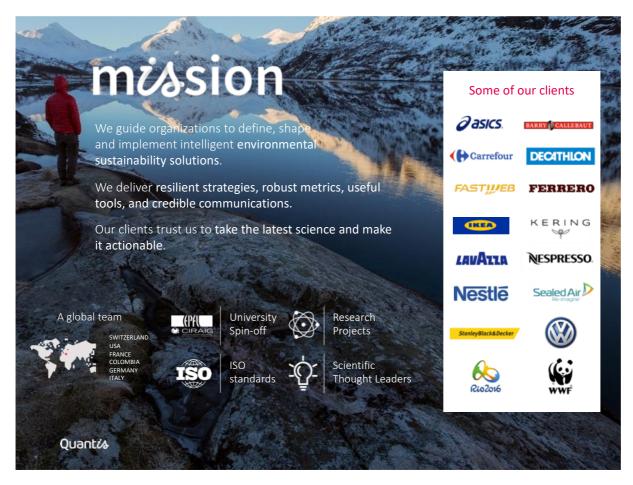
Évaluation des actions	Identification des différentes actions mises en place ; calcul de la réduction de l'empreinte carbone obtenue grâce aux actions	Mars/Avril 2021	8'250	7.5 min par citoyen/ménage Compilation des résultats (½ journée) Analyse globale des résultats et projections/actions futures possibles (½ journée)
Séance publique de clôture	Séance de clôture ouverte à tous Présentation des résultats, des actions mises en place et des économies de CO2e atteintes (réelles et projections futures) au niveau du défi dans son entier Apprentissage pour Prangins	Mai 2021	2'000	½ journée pour la préparation ½ journée pour la séance
TOTAL HT			60'750	
TOTAL TTC	7.70%		65'427.75	

^{*} Le budget indiqué a été estimé au coût journalier de 2'000 CHF. Note : Ce tarif journalier est le tarif pour les prestations d'expertise. A titre d'information, ce tarif prend en compte qu'il faut en moyenne 2 jours de formation continue pour 1 journée facturable dû à l'évolution rapide des connaissances sur le sujet de l'empreinte carbone.

La facturation se fait après chaque étape.

^{**} Le budget part sur un coaching et un suivi personnalisé. Si le défi s'avère être un succès plus important que prévu, il est possible de regrouper les candidats par groupe pour garder le temps investi « sous contrôle ». Si le défi a moins de succès que prévu, le temps effectif sera facturé pour les séances personnalisées.

3. A propos de Quantis



Depuis sa création en 2006, Quantis a réalisé des centaines de projets de mesure de l'empreinte environnementale et de formation, pour une grande variété de clients. Les objectifs de ces projets est d'accroître la connaissance de nos clients au sujet de l'empreinte environnementale de leurs produits et services, à valoriser par exemple par des démarches d'écoconception ou encore à des fins de communication. Une partie de nos clients sont listés sur notre site web : https://quantis-intl.com/about/our-work/clients-sectors/.